



Le Budget participatif est un nouvel outil au service de la démocratie locale. Inédite à l'échelle du département, cette démarche d'implication citoyenne permettra à **tous les Héraultais, et ce dès l'âge de 11 ans (collégien), de proposer des idées et de voter pour les projets à réaliser** dans chaque bassin de vie.

Le Département consacre ainsi **1,8 M€** à la mise en œuvre de vos idées.

Le Département, imprégné de cette culture participative depuis des années, a souhaité poursuivre cette dynamique dans laquelle le citoyen est précurseur et acteur des politiques qui le concernent.

Prenez en main le Budget Participatif de l'Hérault, déposez vos idées, qu'elles soient innovantes, solidaires, éco citoyennes, et faites voter pour leur réalisation.

L'intelligence collective est précieuse, et nous sommes convaincus qu'elle sera la clé pour coconstruire ensemble le territoire de demain.

Kléber MESQUIDA,

Président du Département de l'Hérault

QUE FINANCE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le budget participatif de 1,8 M€ permet de financer des dépenses d'investissement (constructions, aménagements, machines, mobilier, équipements...). Le Département ne prend pas en charge les dépenses de fonctionnement, par exemple les salaires, les honoraires, les achats de fournitures ou de consommables.



jeparticipe.herault.fr



Département de l'Hérault
Budget participatif

Mas d'Alco
1977 avenue des Moulins
34087 MONTPELLIER CEDEX 4

173 avenue Maréchal Foch
34500 BÉZIERS

jeparticipe@herault.fr



BUDGET PARTICIPATIF

UNE IDÉE → UN PROJET

jeparticipe.herault.fr





ÉTAPE 1

➔ 1^{er} octobre - 15 décembre 2019

JE PROPOSE MON IDÉE !

Vous déposez votre idée ou votre projet plus ou moins abouti sur le site jeparticipe.herault.fr, par courriel à jeparticipe@herault.fr ou courrier postal.



ÉTAPE 2

➔ janvier 2020

SÉLECTION DES IDÉES RECEVABLES

Une commission citoyenne vérifie que les critères sont bien respectés.



ÉTAPE 3

➔ janvier - mars 2020

LA FABRIQUE DES PROJETS

Une équipe d'experts étudie la faisabilité des idées avec vous !



ÉTAPE 4

➔ 1^{er} avril - 15 mai 2020

PROMOTION DES PROJETS

Les porteurs de projets font campagne.



ÉTAPE 5

➔ 1^{er} avril - 15 mai 2020

JE VOTE POUR MES PROJETS FAVORIS !

Sur internet, à l'accueil des Hôtels du Département de Montpellier et Béziers, par courrier. Les Héraultais choisissent 3 projets sur 3 territoires différents.



ÉTAPE 6

➔ juin 2020

BRAVO AUX LAURÉATS !

Annnonce des projets retenus.



ÉTAPE 7

➔ 2020-2021

LES PROJETS PRENNENT VIE !

Le Département finance et réalise les projets lauréats.

JE PROPOSE MON [MES] IDÉE[S]

Qui peut proposer son idée ?

- ▶ Toute personne de plus de 11 ans résidant dans l'Hérault.
- ▶ Toute association ou un collectif d'associations représenté par l'une d'elles, domiciliée dans l'Hérault.
- ▶ Tout groupe de collégiens de l'Hérault.

Quel genre d'idées ?

Les idées doivent participer à la construction de notre Hérault et respecter les critères du règlement du budget participatif (à découvrir sur jeparticipe.herault.fr). Une attention particulière sera portée aux idées éco-citoyennes !

Comment déposer mon idée ?

Il suffit de remplir un formulaire disponible sur le site internet jeparticipe.herault.fr ou à l'accueil des Hôtels du Département de Montpellier et de Béziers.

Une fois que c'est fait, trois possibilités :

- ▶ Le déposer sur le site : jeparticipe.herault.fr
- ▶ L'envoyer par courriel à : jeparticipe@herault.fr
- ▶ L'envoyer par la poste au Département de l'Hérault

DE L'ÉTUDE AU PROJET

1 / LA COMMISSION CITOYENNE

Elle est composée de 34 membres, pour moitié de représentants d'instances consultatives et pour moitié de citoyens volontaires tirés au sort. La Commission citoyenne examine les idées déposées et vérifie leur recevabilité. Elle est garante du bon déroulement du budget participatif.

2 / LA FABRIQUE DES PROJETS

La faisabilité technique, juridique et financière des idées recevables sera examinée par les services du Département. Au cours de cette phase, les candidats pourront être contactés afin de les aider à transformer leur idée en projet réalisable.

JE VOTE POUR MES PROJETS FAVORIS

Où prendre connaissance des projets ?

Vous pourrez consulter le catalogue sur jeparticipe.herault.fr, ou bien à l'accueil des Hôtels du Département de Montpellier et Béziers. D'autre part, chaque porteur de projet pourra mener campagne avec ses propres moyens, par exemple sur les réseaux sociaux.

Qui pourra voter ?

Toute personne de plus de 11 ans (collégien) résidant dans l'Hérault.

Pour combien de projets ?

Trois, sans ordre de priorité et localisés sur trois territoires différents (carte à découvrir sur jeparticipe.herault.fr).

Comment ?

Le vote pourra se faire :

- ▶ sur Internet : jeparticipe.herault.fr
- ▶ dans des urnes à l'accueil des Hôtels du Département de Montpellier et Béziers.

DÉSIGNATION DES PROJETS LAURÉATS

Les projets lauréats sont ceux qui recueillent le plus de suffrages sur chacun des territoires. La Commission citoyenne veillera à l'équilibre et sera arbitre en cas d'égalité.

